



Mettre en place un suivi de la santé orale et générale des jeunes adultes de 18 à 21 ans en fonction de leur niveau de risque d'apparition de pathologies afin de les prévenir



**Porteur du projet :**

Syndicat professionnel Les chirurgiens-dentistes de France



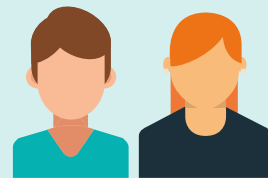
BRETAGNE  
PAYS DE LA LOIRE



Durée : 3 ans,  
à compter de l'inclusion  
du premier patient



Fonds pour l'innovation du  
système de santé (FISS) :  
6.302 K€



Patients :  
âgés de 18 à 21 ans  
soit 15.000 patients



Paru dans le  
Journal officiel  
du 20/03/2021



Financement substitutif  
et complémentaire :  
forfait annuel par patient

